

La taxe d'habitation : une réforme vouée à l'échec



L'annonce de la suppression de la taxe d'habitation au moment de l'élection présidentielle laissait déjà perplexe, et pour cause ! Pourquoi supprimer cette taxe plus qu'une autre et quel était le but poursuivi ? On a pensé qu'il fallait faire pression sur les collectivités territoriales pour les obliger à réduire leur train de vie, par un effet purement mécanique, en fermant progressivement le robinet.

Pourtant, un énarque n'est pas sans savoir pourquoi la fiscalité locale a ainsi explosé. Pour le comprendre, il faut remonter à 1982 : dans l'euphorie soixante-huitarde, le principe de « libre administration » des communes est passé dans les lois sur la décentralisation. Pourtant, à l'époque, certains politiciens avisés comme Gaston Defferre, n'avaient pas hésité à faire part de leurs réserves : « Seul l'État dispose d'une compétence générale sans limites puisqu'il

conserve ses fonctions essentielles de souveraineté ». Hélas, le pouvoir central s'est révélé incapable de mettre en place des garde-fous au principe de libre administration des communes, qui allait bientôt bouleverser tout l'équilibre administratif. Et toutes les occasions furent bonnes pour combattre, dans les années qui suivirent, « l'oppression » de l'autorité centrale.

Le Conseil d'État n'a pas tardé à tirer la sonnette d'alarme et l'on peut lire, dans un remarquable rapport public de 1993 publié à la Documentation française : « La promotion du principe de libre administration des collectivités locales s'est opérée au détriment d'autres principes, non moins fondamentaux, tels que le principe d'indivisibilité de la République ou d'unité de l'État... [...] Nombre d'élus ont largement surestimé la portée du principe constitutionnel de libre administration des collectivités locales, même considérablement réévalué, sous l'effet d'une demande politique décidée à s'inscrire en rupture avec le passé. Ils ont par conséquent manifesté une tendance prononcée à s'affranchir ou à tenter de s'affranchir des règles définies par l'État central – en fait par la loi –, les regardant comme attentatoires à leur liberté et incompatibles avec la responsabilité éminente dont ils se regardent comme investis par l'Histoire, par la philosophie politique prédominante – dans tous les domaines du développement économique et social. »

On le voit particulièrement bien avec l'activisme de la mairie de Paris, pour ne citer qu'elle. Est-il normal qu'elle subventionne des campagnes de publicité en faveur de l'avortement, subventionne des associations violentes comme Act Up, organise des réceptions pour le ramadan, finance grassement l'art contemporain, accorde des ristournes sur la vente des vélos électriques du BHV et arrose les associations acquises à sa cause ? Bilan ; une dette record de 5,5 milliards d'euros pour la seule ville de Paris. Du jamais vu !

Et encore, les dégâts sont limités par la hausse des prix de l'immobilier, que l'on fait semblant de combattre... On est bien loin d'une gestion « en bon père de famille ». Oh désolé, ce vocable machiste est désormais banni du Code civil pour... sexisme !

<http://www.leparisien.fr/paris-75/la-dette-de-paris-atteint-5-5-mdseur-une-situation-saine-defend-la-ville-04-03-2018-7590051.php>

<https://www.capital.fr/entreprises-marches/l-incroyable-derive-financiere-de-la-mairie-de-paris-549730>

La sous-traitance associative est devenue le mode de gestion privilégié, permettant au passage d'échapper aux contraintes des règles de la comptabilité publique.

On arrive à un système dans lequel il n'y a plus complémentarité entre les compétences de l'État et celles des collectivités locales, mais juxtaposition de compétences identiques, chacun feignant l'ignorer l'autre. Cela se traduit notamment en matière sociale par la multiplication des guichets et une confusion dans les responsabilités. Ce que l'un refuse, l'autre l'accordera peut-être !

Il faut ajouter à cela, le gonflement du mille-feuille avec la création de nouvelles entités comme le « pays », la région, la communauté de communes. Cette dernière, mise en place pour mutualiser les ressources et donc réduire les coûts, a eu pour conséquence l'effet inverse : le recrutement de nouveaux fonctionnaires territoriaux.

Les collectivités territoriales se sont affairées dans tous les domaines de la vie publique, délaissant peu à peu les missions de base qui leur étaient traditionnellement dévolues : sécurité, éducation, logement, transport, environnement... On leur préfère les « projets » destinés à agir sur les comportements, les modes de vie ou à promouvoir l'idéologie du « vivre-ensemble » quand ce n'est pas le multiculturalisme ou le financement des mosquées. On a même vu

des municipalités financer des projets de coopération en Afrique, et d'autres, prendre parti dans les conflits internationaux, comme la mairie d'Aubervilliers qui soutient publiquement la cause palestinienne à Gaza.



Le dernier jalon de cette usine à gaz a été l'invention de la « démocratie locale », une construction budgétivore destinée à faire croire aux citoyens qu'ils participent aux décisions municipales, via les fameux « conseils de quartier ». En réalité, une machine à produire du consentement et qui permet aux plus malins de s'octroyer les largesses des services

municipaux afin d'obtenir des subventions plus facilement, via des « projets » plus ou moins pertinents, venant souvent en doublon avec de simples missions d'entretien incombant aux communes.

<https://www.cairn.info/revue-mouvements-2001-5-page-44.htm>

En bon soixante-huitard socialo, Macron n'a pas voulu se risquer à remettre en cause la philosophie de la décentralisation de ses maîtres. Pour faire passer sa réforme, il la déguise en une mesure de redistribution. Les classes moyennes dites « supérieures » paieront pour les autres. Qui osera s'opposer à une réforme favorisant les « moins riches » ? Mais cela se justifie-t-il du point de vue de l'éthique fiscale ? Est-il normal d'entraver à ce point le principe d'égalité devant l'impôt ? Car tous les citoyens ne bénéficient-ils pas des mêmes services publics ?

<https://www.contrepoints.org/2018/09/09/307398-philosophie-impot-nemo-face-cachee-egalitarisme>

Mais jamais les municipalités ne voudront renoncer aux prérogatives récemment acquises, qui leur permettent de mener leur propre propagande aux frais du contribuable ou de peser sur les comportements pour promouvoir « l'homme nouveau ». Le coup de rabet risque bien de se reporter sur les services publics de base, de plus en plus délaissés : éducation, transport, environnement, logement et sécurité. Par exemple, alors que l'on arrose copieusement les associations droit-de-l'homme spécialisées dans le harcèlement judiciaire, les polices municipales se plaignent partout d'être sous-équipées. Il n'y a donc aucun résultat positif à attendre de cette « réforme », sinon la colère des élus locaux et celle, montante, des victimes de la fiscalité punitive.

À ne pas vouloir s'attaquer à la racine du mal, c'est-à-dire avoir le courage de redéfinir de façon limitative les prérogatives des collectivités territoriales, la réforme est

vouée à l'échec.

Hector Poupon